

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2023**S.D.F.**Ordre du jour

1. Ouverture et liste de présences
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de février 2023
3. Rapport du comité
4. Modification de la réglementation de la taxe de séjour
5. Démissions/admissions du comité
6. Rapport du caissier et de la commission de vérification des comptes
7. Budget
8. Nomination des vérificateurs des comptes
9. Divers et propositions individuelles.

1. Ouverture et liste de présences

Franck Bastide ouvre la séance vers **18h00** en souhaitant la bienvenue aux 27 membres présents (en plus du comité) ainsi qu'à Mme Raphaële Bruegger, Municipale. Le Président expose l'ordre du jour et le secrétaire fait circuler la liste de présences.

Sont excusés : Pascal Brugger (ATALC), Jean Blaise Barbey, Daniel Perrod, Philippe et Béatrice Meylan, Edith Vurlod, Eric Margot, Annette et Philou Mayor, Didier Tavernier,

Une minute de silence pour les proches et amis qui nous ont quittés durant cette année.

2. Lecture du PV de l'assemblée générale ordinaire en courrier de février 2022

Franck Bastide demande si la lecture du PV est souhaitée. Cette dernière n'est pas demandée et le secrétaire est remercié pour son travail.

3. Rapport du Comité

Après deux ans de pandémie de Covid, les activités de la SDF ont repris avec un rythme presque normal.

Pour Pâques, les animations ainsi que la traditionnelle salade de Dent-de-Lion ont remporté un vif succès avec environ une soixantaine de personnes.

Les Marchés du jeudi, au Four à pain se sont déroulés dans un été particulièrement chaud.

Le 1^{er} août, votre président s'est essayé avec plus ou moins de succès au traditionnel discours. Le feu d'artifice n'a pas pu être tiré en cause, la canicule. Il sera reporté pour 2023.

Le tournoi de pétanque à remporter un franc succès avec 42 équipes inscrites. Dommage que seul deux équipes enfant se soit inscrites.

Une nouvelle table de ping-pong a été installée sur la place de jeux du collège. Les Tables en bois hors usage de cette même place ont été remplacée. Des parasols ainsi que des cendriers sont aussi mis à disposition.

Un rafraichissement des jeux pour enfants a été opéré et un surfaçage des terrains de pétanque. Un grand merci à Arnaud et Christian pour ce gros travail.

Les tables sous la yourte ont aussi été changée.

Le 26 novembre une **soirée choucroute** avec animation musicale par Sinop de la rue a été organisée. Une cinquantaine de personnes se sont inscrite et ont chanté avec Stéphanie.

Le 17 décembre, **la fenêtre de l'Avant** à la Buvette du Pont-Baillif organisée par la SDF. Une vingtaine de personne étaient présente. Merci Véronique pour sa magnifique fenêtre.

Le 24 décembre, le vin chaud a été servi à l'issue du culte de Noël. De magnifique chants nous ont été chanté par les enfants du village. Un grand merci à Isabelle Pittex.

Comme vous l'avez certainement remarqué, les horaires des décorations de Noël ont été adapté aux horaires de l'éclairage public.

Vous avez surement constaté la statue devant le collège. Celle-ci provient du projet Aylios présenté pendant le passage du Tour de France aux Mosses.

Un défibrillateur a été installé dans le local des WC public. Il est automatique et explique tout ce qu'il faut faire. Attention il est sous alarme.

Pour en finir, un projet d'échange et de mise à disposition de livre va être mis en place dans l'abris-bus à l'entrée du village, un repas pour nos anciens du village (70 ans et plus) va être organisé pour le printemps.

Telles sont les paroles qui clôturent le rapport du président Franck Bastide.

4. Modification du règlement de la Taxe de séjour

Comme vous l'aurez sûrement appris, le règlement sur les taxes de séjour a été modifié pour être en accord avec la loi cantonale sur le tourisme.

La commune n'a pas eu le choix de mettre à jour le règlement. Le tribunal a décidé cela et les communes doivent s'y tenir.

Les principaux changements sont les demandes de fond pour l'organisation d'évènement.

Les SD ne peuvent pas thésauriser l'argent des taxes de séjour. C'est-à-dire que l'argent versé doit être utilisé dans l'exercice en cours. Ce qui change pour l'organisation des manifestations, c'est qu'il faudra établir un budget et l'envoyer à la commune qui couvrira les pertes par le biais du fond touristique.

Concernant la SDF, avant de faire ses demandes à la commune, la société va devoir utiliser ses fonds.

Serge Volet demande à Mme la Municipale, présente, ; Où va l'argent à la commune car elle ne va pas pouvoir thésauriser l'argent. Mme Brugger répond. L'argent est disponible pour chaque personne qui veut organiser une manifestation touristique.

A quoi sert cet argent ? L'argent de la taxe de séjour sert à fleurir, à animer et à embellir le village.

Officiellement, et selon la loi en vigueur, les SD devraient pas être propriétaire de bâtiments et payer des impôts fonciers. Cela pose un problème à la SDF car elle est propriétaire de garage et de l'ancienne laiterie.

Une question nous vient de l'assemblée, est-ce que le compte désalpe va aussi à la commune ? Selon Mme la municipale, il n'a rien avoir avec les fonds touristiques.

Les statuts SDF vont devoir être refait et mis à jour en fonction de la nouvelle réglementation.

Toute cette discussion a créé un flou total entre le comité et les membres présents à l'assemblée. Il faut absolument que toute décision soit écrite noir sur blanc.

5. Démissions/admissions au comité

Nous avons reçu 2 démissions, Franck les lit à l'assemblée.
Cyrille Perrod démissionne du comité avec effet immédiat.
Serge Volet démissionne du comité

Nous cherchons 2 personnes pour renforcer le comité. Une pour le secrétariat. Sébastien ayant des horaires irréguliers au travail et souhaite se décharger de la partie administrative. Il gardera la partie Webmaster. Il faudra encore une en tant que membre du comité Franck souhaite aussi se retirer du comité à l'avenir. La demande est faite à l'assemblée, personne ne se manifeste.

Le comité propose la composition de la SDF suivante :

Franck Bastide	Président
Sébastien Perrod	Secrétaire
Véronique Bastide	Caissière
Christian Cerutti	Membre
Arnaud Brillard	Membre

Accepté à main levée par l'assemblée

6. Rapport de la caissière et des vérificateurs des comptes

Véronique Bastide, caissière, présente les comptes de l'année 2021 :

Société de développement		
Total des recettes	CHF	35'828.38
Total des dépenses	CHF	35'083.01
Bénéfice	CHF	745.37

Les vérificateurs des comptes confirment l'exactitude des comptes et demande à l'assemblée de les accepter et d'en donner décharge à la caissière et aux vérificateurs. Ce que l'assemblée fait à main levée.

7. Budget

Le budget est présenté par Véronique Bastide.
L'assemblée souhaite élever le don à 3000.- à la Fanfare l'Echo du Chamossaire et aussi accorder un don de 500.- à l'associations du Pont des Planches de 1788
Le budget modifié est accepté par l'assemblée à main levée.

8. Nomination des vérificateurs des comptes

Pierre-Yves Déruaz, 1^{er} vérificateur. Didier Tavernier est 2^{ème} vérificateur
Un suppléant est nommé en la personne de Armand Lugin.

9. Divers et propositions individuelles

La parole est donnée à l'assemblée pour les diverses propositions.

Martial Chevalley informe qu'à la suite de l'AG du télési. Ils vont fixer une assemblée extraordinaire en fin de saison pour décider de la suite du ski au village. La SDF possède 45 actions aux téléskis. Le vote de la SDF sera décisif ou elle s'abstient.

Domi Volckaert Margot : la question se pose aussi pour les autres sociétés qui possède des actions. Il est décidé que les sociétés ayant des actions convoque leur membre pour un vote par correspondance par le biais des téléskis la Forclaz.

Armand Lugin : Délégué de la Ass. Du pont de planches de 1788, ils ont demandé des aides de la SDF. On versera 500.- au pont des Planches.

Puis Franck Bastide clôt l'assemblée à **19h30** et invite les membres au traditionnel apéro-collation.

Sébastien Perrod